



**LÉA
COMPOSITES**



MANUEL D'INSTALLATION

SOMMAIRE



LÉA COMPOSITES

AVERTISSEMENT.....	P02
IMPLANTATION & TERRASSEMENT.....	P04
POSE DE LA COQUE.....	P08
MISE EN PLACE PROJECTEUR LEDS.....	P13
INSTALLATION DU OU DES SKIMMERS.....	P14
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE.....	P14
LA FILTRATION.....	P17
SUPPORT DES ÉLÉMENTS DE FINITION.....	P19
TOLERANCES.....	P21
RAPPELS NORMES SECURITE NF P 90.....	P22

Madame, Monsieur,

Vous venez d'acquérir l'un de nos modèles de piscine. Nous vous remercions de la confiance que vous nous apportez en choisissant une piscine coque polyester de notre fabrication.

Nous sommes heureux de vous remettre ce guide technique qui a été créé spécialement pour vous permettre de découvrir les particularités d'installation de votre bassin et de ses équipements.

Les présentes prescriptions visent, notamment, à assurer la pérennité de l'ouvrage. Il est donc essentiel de les observer scrupuleusement lors de l'installation.

Ce manuel d'installation est réalisé conformément aux directives techniques de l'accord AFNOR AC P 90-328 de 2015 relatif à l'installation des coques polyester, il a donc valeur de cahier des charges pour bénéficier des garanties. Vous y trouverez toutes les instructions pour poser votre piscine, le montage du local technique et des conseils utiles.

Nous espérons que ce document répondra à vos attentes et nous vous souhaitons une agréable baignade.

AVERTISSEMENTS :

Votre piscine doit obligatoirement être équipée d'un dispositif de sécurité normalisé concernant la sécurité des enfants de moins de 5 ans, dispositif conforme aux normes NF P90 (loi 2003-9 du 13 janvier 2003).

Votre installation électrique doit être obligatoirement protégée par un différentiel 30 mA installé par un spécialiste agréé.

Ne jamais vidanger votre piscine même partiellement sans consulter votre distributeur.

IMPLANTATION & TERRASSEMENT

PRÉCAUTIONS D'IMPLANTATION

Avant l'ouverture du chantier, il est indispensable de définir avec précision les limites d'implantation du bassin sur le terrain.

S'assurer qu'aucun réseau électrique, téléphonique, d'irrigation ou d'évacuation ne traverse cet emplacement.

Pour un agrément optimal, il est recommandé de choisir un emplacement ayant un ensoleillement important. Il est aussi conseillé d'éviter la proximité directe d'arbres et d'arbustes, générateurs de pollution du bassin et pouvant gêner les travaux de terrassement et livraison.

QUALITÉ DES SOLS

En conformité avec l'accord AFNOR AC P 90-322, le bassin doit être implanté sur un sol et ou support stable, cohérent, homogène, et d'une portance suffisante.

Ces qualités peuvent résulter de la nature du sol ou des aménagements effectués. En cas d'incertitude sur la nature ou l'homogénéité du sol, il est fortement conseillé d'effectuer un sondage (tranchée, tarière, forage...) à l'emplacement même de l'ouvrage. En cas de doute se procurer un Etat des Risques Naturels et Technologiques ou faire appel à un géologue.

Les qualités de stabilité et de cohérence du sol conditionnent l'importance du remblaiement à effectuer.

Une attention particulière doit être portée sur la qualité du sous-sol ainsi qu'au drainage des eaux autour de la piscine, des plages et des escaliers.

IMPLANTATION

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité d'implantation avec les autorisations administratives obtenues par le maître d'ouvrage.

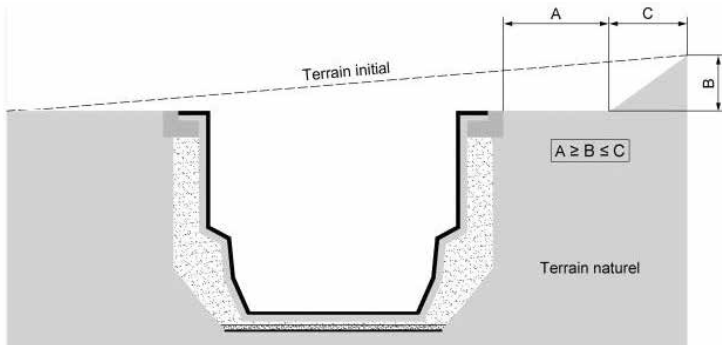
Il est fortement conseillé d'établir soigneusement un document contractuel d'implantation, coté en plan et en altimétrie, daté et signé par les parties (installateur et maître d'ouvrage).

IMPLANTATION EN TERRAIN NATUREL EN PENTE

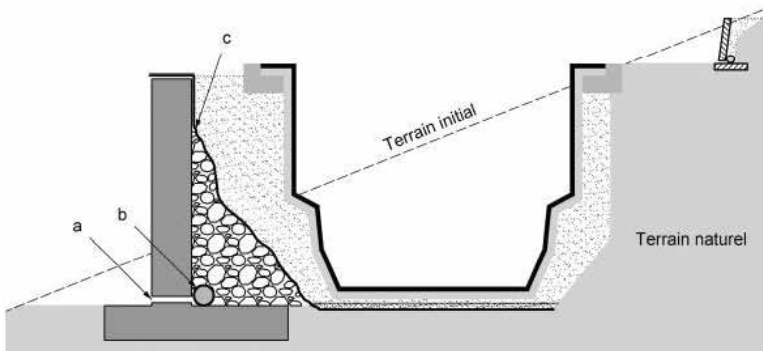
Lorsque la surface du terrain n'est pas horizontale, les conditions permettant d'assurer la stabilité du bassin, peuvent être complexes.

Trois possibilités peuvent être envisagées :

1^{er} cas : création d'une plate-forme par décaissement en pleine masse du terrain naturel



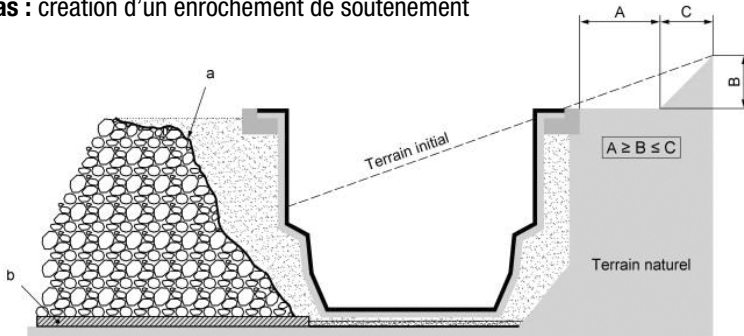
2^{ème} cas : création d'un mur de soutènement



LÉGENDE : a : Barbacane - b : Tuyau drain - c : Géotextile

NB : Les caractéristiques du mur feront l'objet d'une étude par une personne habilitée.

3^{ème} cas : création d'un enrochement de soutènement



LÉGENDE : a : géotextile - b : Tuyau drain

TRAÇAGE

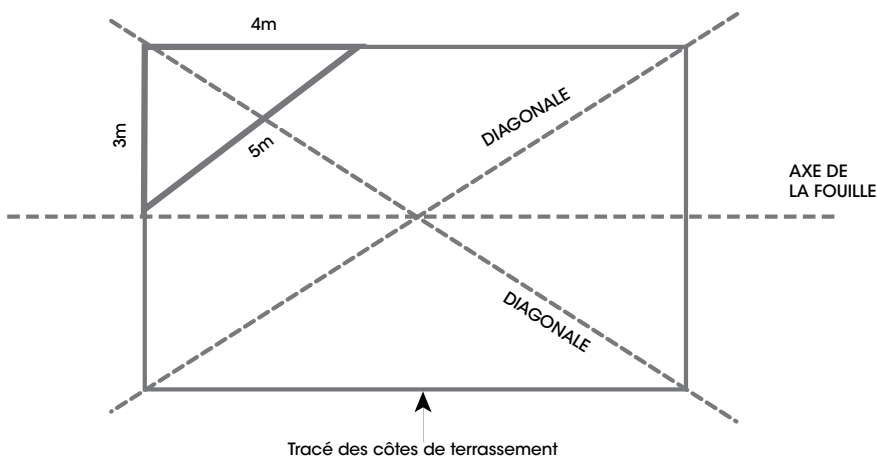
Généralités

Après implantation des points de références contractuels et à partir des données de la fiche technique de la piscine, la démarche ci-dessous doit être effectuée.

Planimétrie

La planimétrie (ou implantation) correspond à la vérification des étapes suivantes:

- > Tracer les cotes à l'aide de piquets, cordeaux et bombe de traçage.
- > Procéder aux vérifications des diagonales et des équerres.
- > Tenir compte des alignements et/ou des parallèles avec les volumes existants (bâtis, etc.).



Pour les formes libres ou autres formes, il est recommandé de se référer aux préconisations de la fiche technique ou utiliser un gabarit de traçage.

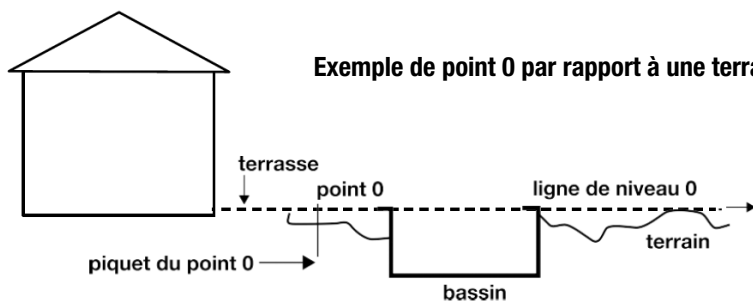
ALTIMÉTRIE

Une fois l'emplacement de votre piscine établi, il importe de définir son niveau par rapport à un point choisi (maison, terrasse, etc.) ou par rapport à la déclivité de votre terrain.

Le **point zéro** est donc le repère correspondant au niveau fini du bassin. Il faut définir s'il s'agit du niveau avec ou sans margelles/terrasse : Le point référentiel à la lèvre technique doit être pris en compte lors de la réalisation du procès-verbal d'implantation. Il convient donc de tenir compte des éventuelles épaisseurs de dallage et de la pente d'écoulement des eaux de pluie.

Ce repère sera la référence durant toute la durée du chantier, il doit donc faire l'objet d'attentions particulières et être à un endroit choisi hors des passages et déchargements divers.

Exemple : planter un piquet dans le sol (hors lieu de passage), son sommet servant de support à la mire de la lunette de géomètre. Il est recommandé de le peindre d'une couleur vive pour éviter toute confusion.



Exemple de point 0 par rapport à une terrasse.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU TERRASSEMENT

Le terrassement comprend :

- > L'excavation destinée à recevoir la coque.
- > Les tranchées devant recevoir les réseaux (hydrauliques et électriques)
- > Les protections (sécurité du chantier)
- > Les dispositifs de drainage et d'exutoire.

Un soin tout particulier doit être apporté à cette opération :

- > Respecter les côtes de terrassement données. Pour la profondeur les côtes ne tiennent pas compte de l'épaisseur des margelles.
- > la fouille doit être propre et purgée de toute roche saillante, tout élément poinçonnant, corps étrangers, terre meuble, etc.
- > En cas de fouille surdimensionnée en profondeur, il ne faut pas compenser avec de la terre meuble mais utiliser uniquement des matériaux de nature incompressible (exemple : matériaux concassés voire ballast selon l'épaisseur) afin de reconstituer un sol stabilisé.

Conditions particulières de réalisations en supplément de travaux non prévisibles (à la charge du client) :

- > Si le talutage n'est pas stable, une importante fouille est nécessaire pour réaliser l'ouvrage. Par conséquent l'utilisation d'un matériau de substitution devient essentielle :



Si la fouille n'est pas stable, continuer l'excavation jusqu'à trouver la stabilité et/ou consulter une personne habilitée afin de trouver une solution adaptée.

PRÉSENCE D'EAU OU NAPPE PHRÉATIQUE

Un terrassement, réalisé en terrain spongieux ou imperméable, demande des précautions et des équipements particuliers afin d'évacuer rapidement les eaux d'infiltration, d'origine pluviale ou provenant de la nappe phréatique.

Il nécessite notamment l'installation d'un dispositif de drainage ou puisard afin d'évacuer rapidement les eaux d'infiltration, d'origine pluviale ou provenant de la nappe phréatique.

Puits d'équilibre / Puisard d'assèchement :

Dans le cas de présence d'eau, il est indispensable d'installer, sous le niveau de fond de fouille du terrassement de la piscine, un ou plusieurs puits d'équilibre, en liaison avec le drainage périphérique que constitue le gravier de remblai. Ceci a pour but de collecter les eaux souterraines et assécher le terrain pendant la construction et à l'occasion des vidanges éventuelles, une fois l'ouvrage terminé.

Ce drainage doit être effectué soit par voie gravitaire, soit par voie artificielle au moyen d'une pompe de relevage automatique.

Les remblais, autour des puits et sur les drainages, doivent être effectués avec du gravier.

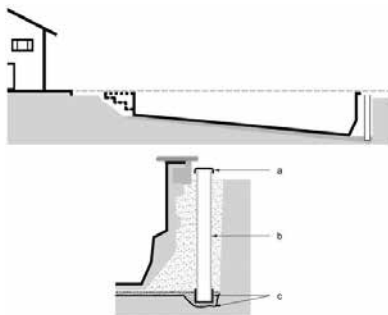
L'ensemble de ces préconisations permet d'assurer l'installation et la pérennité de l'ouvrage.

POSE DE LA COQUE

Le tube piézométrique est obligatoire. Il est réalisé par «busage» d'un diamètre de 200 mm au minimum et doit être relié au dispositif de drainage gravitaire que représente le remblai, en sous oeuvre de l'ouvrage. Il est isolé au moyen d'un revêtement géotextile (bidim ou similaire...). Ce type de tube est soumis à la pression atmosphérique et doit également permettre le contrôle du niveau d'eau en sous-sol, tout en étant protégé par un couvercle de sécurité non étanche à l'air.

Ce tube peut être :

- > Soit raccordé à un exutoire gravitaire (à chaque fois que possible).
- > Soit équipé d'une électro-pompe accessoire permettant la décompression du sous-sol de l'ouvrage avant l'éventuelle vidange totale ou partielle de la piscine.



LÉGENDE :

- a : Couvercle de sécurité non étanche à l'air
- b : «Busage» (diamètre mini 200)
- c : Géotextile

La consultation du tube piézométrique est obligatoire afin de procéder à la vérification du niveau des eaux souterraines avant toute vidange même partielle du bassin.

PRÉPARATION DE L'ASSISE DRAINANTE DE LA PISCINE

La bonne réalisation de l'assise drainante est essentielle pour la pérennité de l'ouvrage.

En fond de fouille, faire un premier nivellement manuel pour retirer les restes de terre meuble et les éventuelles pierres saillantes pouvant abîmer le fond de la piscine.

Elle s'effectue en utilisant des graviers concassés dépourvus de fines, non roulés (granulométrie entre 6 mm et 16 mm), après la mise en place d'un géotextile.

Poser les deux règles conformément aux cotes fournies concernant votre modèle et régler leur hauteur à l'aide de la lunette de visée par rapport au point zéro. Il est important que les règles soient droites sur leur longueur, parallèles entre-elles et parallèles à l'implantation finale de la piscine.

Une fois les règles calées et la cote de hauteur contrôlée à plusieurs endroits à la lunette, comblez de gravier légèrement au dessus du niveau supérieur. A l'aide d'une règle de maçon, tirer le gravier avec précaution afin de ne pas déplacer les règles.

Il est nécessaire de niveler le gravier pour assurer une épaisseur d'assise comprise entre 50 mm et 150 mm, conformément aux cotes préconisées par le fabricant (feuille cotes piscines téléchargeables) , et de façon à garantir un contact régulier avec la sous-face de la coque.

Dans le cas de terrain susceptible de générer un apport de fines (sables, etc.), le géotextile doit être remonté sur toute la hauteur du terrassement afin d'éviter la contamination du matériau spécifique de remblaiement.

DÉPOSE ET CALAGE DE LA COQUE

La dépose de la coque s'effectue sur l'assise drainante, définie au paragraphe précédent, prévue pour la recevoir.

A noter que les opérations de déchargements et/ou grutages jusqu'à libération des sangles de manutentions sont considérées comme prestations extérieures. Par conséquent elles ne rentrent pas dans le domaine d'application de ce présent document et ne valident en aucun cas la réception du support.

La dépose de la coque est réalisée à l'aide d'un camion muni d'une grue télescopique. Dans le cas d'une distance d'accès trop longue ou d'obstacles trop importants, vous devrez prévoir un grutage ou un engin télescopique roulant.

Assurez-vous de la bonne accessibilité et que le terrain ne soit pas trop meuble et permette le passage du camion. Si besoin demandez les autorisations de circulation et de passage pour les engins de terrassement et de livraison.

Pour toute manipulation de la piscine et exécutée par des tiers au fabricant de la coque, celle-ci doit être manipulée au moyen d'un palonnier pour éviter certaines torsions sur la structure. La piscine sera descendue doucement dans l'excavation en se servant des

repères préalablement tracés sur les bords du terrassement (repère de fond et axe médian) pour l'aligner sur les repères permettant de la caler de niveau.

Dans tous les cas, lors de la dépose et des manipulations du bassin, les opérations sont faites sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou des tiers impliqués par les opérations de pose.

A la dépose du bassin, vérifiez qu'il est bien aligné dans l'axe du trou, ainsi que sa position par rapport au repère que vous vous êtes fixé : bord de terrasse, maison, mur de clôture, etc.

Contrôlez le bon contact du fond du bassin sur l'assise drainante. Il faut ensuite mettre le bassin au niveau à l'aide d'une lunette de géomètre.

Les réglages de positionnement de l'ouvrage se font en conformité avec les obligations contractuelles, en respectant les règles de tolérances en vigueur (AC P 90-321) et les préconisations de la fiche technique de la piscine.

L'ensemble de la sous face en périphérie de la coque doit être en contact avec l'assise drainante.

Le contrôle s'effectue sur les quatre angles qui doivent être au niveau du point zéro.

- Un défaut de niveau inférieur au centimètre est tout à fait tolérable car quasiment invisible à l'oeil.
- Un défaut de niveau compris entre 1 et 2 centimètres est rattrapable bassin posé.
- Dans le cas d'un défaut de niveau supérieur au point zéro, appuyer dans le bassin dans la zone incriminée jusqu'à l'enfoncer suffisamment dans l'assise drainante de façon à garantir un contact régulier avec la sous-face de la coque.
- Dans le cas d'un défaut de niveau inférieur au point zéro, relevez le bassin de façon à rectifier l'assise drainante (ne pas simplement soulever le bassin pour y glisser du gravier dessous, car cela créer des portes à faux, des poches d'air et des efforts sur la structure), la sous face de la coque ne posant pas régulièrement cela peut engendrer des fissures d'aspect (cheveux) en pieds de parois.

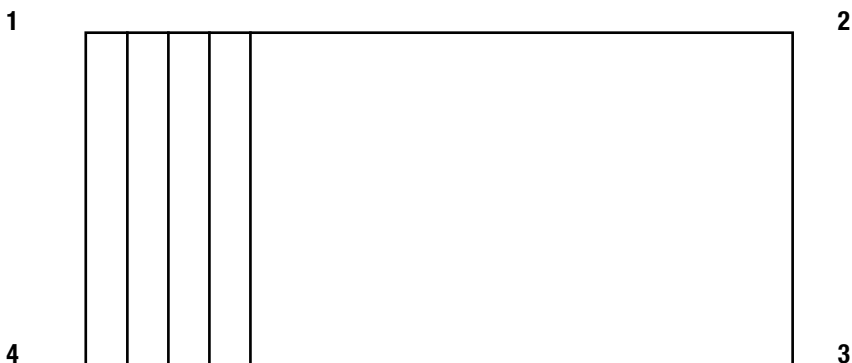
Vérifier que la bonde de sécurité (ou le bouchon de sécurité) est ouvert, tant que vous ne procédez pas au remblaiement. Dans le cas où vous décidez de remblayer sans procéder au remplissage de la piscine, le bouchon de sécurité doit rester ouvert jusqu'au moment du remplissage.

REMBLAIEMENT DES PAROIS

Les remblais ont pour fonction principale d'assurer la stabilité de la piscine. Cette stabilité sera assurée par un remblai homogène.

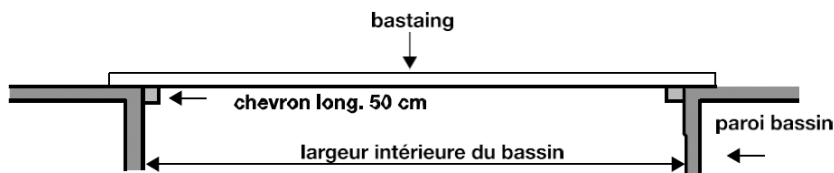
Le remblaiement des parois se fait au moyen d'un matériau spécifique de remblaiement (gravier concassés exempt de fines, non roulés avec granulométrie de 5-15 mm à 20-40 mm), avec réglage manuel. Si le remblaiement se fait avec du gravier concassés de 20-40 mm, les réseaux (eau, électricité) doivent être protégés. Tout autre type de remblai est formellement interdit.

Afin de caler le bassin, commencer par deux coins en diagonale en déversant du gravier à la brouette sur environ 80 centimètres. En procédant en diagonale, calez les quatre angles au gravier, la piscine ainsi maintenue ne peut plus bouger dans le trou.



Procéder ensuite au maintien des parois latérales du bassin à l'aide de deux bastaings sur lesquels vous aurez fixé deux chevrons de 50 centimètres à la cote égale à la largeur intérieure du bassin.

Il est conseillé de protéger les extrémités avec de la moquette, des chiffons ou du carton afin de ne pas endommager le revêtement de la piscine (rayures).



Il est également possible de poser des tendeurs afin de maintenir la linéarité des parois de la piscine.

Pose des tendeurs : percer la lèvre de la coque, passer un fil de fer de grosse section à travers le trou fait, et relier celui-ci à un piquet enfoncé dans le sol dur. Vous pouvez ensuite jouer sur la tension de celui-ci en utilisant un tournevis pour ramener plus ou moins votre paroi (voir sur la fiche descriptive de votre piscine les points d'accrochage).

Vous pouvez commencer à remblayer : Tasser légèrement à l'aide d'un tube métallique creux de 1 centimètre de diamètre et de 2 mètres de long (celui-ci vous permettra de bien remblayer sous les renforts).

Un tassage manuel du remblai est préconisé en prenant soin de bien remplir les espaces, sans chocs sur la coque ou les accessoires en PVC. Tasser jusqu'à ce que le tube ne s'enfonce plus.

Cette opération a pour but de fixer définitivement la piscine au sol et d'éviter les risques de déplacement. Cette stabilité sera assurée par un remblai homogène exempt de terre ou autres matières. Poursuivre l'opération de remblaiement en prenant soin de maintenir une hauteur de remblai identique : augmenter la hauteur de remblai par palier de 30 centimètres en tournant autour de la coque.

Vérifier régulièrement l'alignement de la paroi ; si celle-ci présente un ventre vers l'intérieur, ressortez un peu de gravier à l'endroit incriminé.

Le remblaiement doit se faire progressivement jusqu'à concurrence du niveau de chaque pièce à raccorder. Après l'opération de raccordement des réseaux, ce remblaiement est complété jusqu'à l'appui du support d'éléments de finition.

NB : Il est préconisé d'utiliser un matériel de remblaiement léger (type mini chargeur) afin d'approvisionner le remblai et de préserver la stabilité de la structure.

Ne jamais utiliser de machine vibrante pour tasser le remblai.

Arrêter le remblaiement du coté skimmer et projecteur en laissant visible les réservations prévues à cet effet jusqu'à ce que vous ayez fait les raccordements. Les trois autres cotés du bassin peuvent être remblayés jusque sous les traversées de parois pour raccordement.

Le branchement du circuit hydraulique s'effectue au niveau des pièces à sceller en respectant la plus grande horizontalité possible.

Escalier et banquette, coffre de volet roulant

S'assurer que le gravier soit bien passé sous les marches jusqu'à la contre marche. Si un bruit à résonance creuse se fait entendre, ceci peut s'expliquer par la présence de renforts U-type de la piscine qui restent creux.

Remettre et tasser du gravier sous les marches. Vérifier le niveau de l'escalier (une différence de 2 à 3 centimètres peut apparaître en affaissement par rapport au niveau fini de la piscine). S'il existe une légère différence de niveau, soulever l'escalier avec un madrier et remblayer en prenant soin de tasser le remblai.

NB : Ne pas laisser la piscine vide sans être remblayée entièrement et sans contrôle des eaux extérieures souterraines (risque de poussée et de déstabilisation de la piscine).

ATTENTION : NE JAMAIS UTILISER DE MACHINE VIBRANTE POUR TASSER LE REMBLAI



REMBLAIEMENT JUSQU'À MOINS 20 CM DU BORD DES LEVRES DE LA PISCINE ET DE L'ESCALIER ET DE LA BANQUETTE OU DU CAISSON VOLET ROULANT.



NB : Caisson (volet roulant) : Pour les piscines incluant une réservation de volet roulant (caisson), il est très important de bien remblayer sous le caisson, et dans la partie entre la paroi de la piscine et le caisson avant de remplir celui-ci.

Si le caisson présente un faux niveau par rapport à la piscine, procéder comme pour l'escalier.

MISE EN PLACE PROJECTEUR LEDS

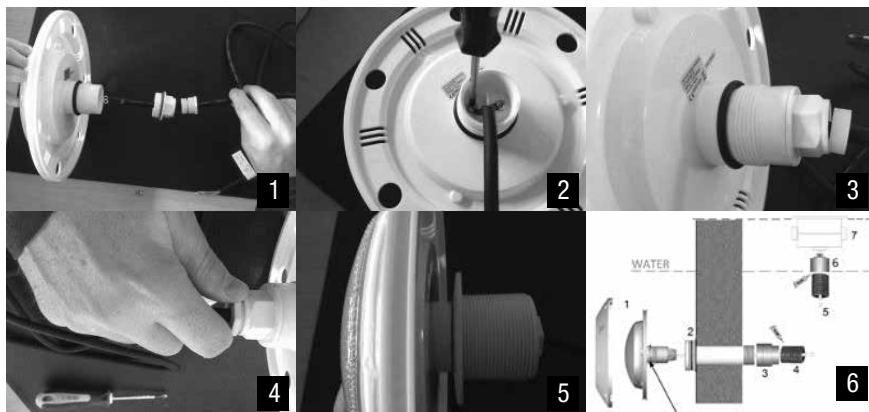


Photo 1 - Mettre tous les éléments sur le câble

Photo 2 - Connecter le câble avec un tournevis aimanté.

Photo 3 - Visser la chambre étanche (joint).

Photo 4 - Mettre en place le presse étoupe avec une clef.

Photo 5 - Positionner le projecteur dans la traversée de paroi prévue à cet effet.

Photo 6 - Coller la réduction fournie (fig.3), puis le PVC (fig. 4&5) jusqu'à hauteur désirée, puis coller la réduction (fig.6) permettant la connexion à la boîte de dérivation.

Attention : Pour une maintenance hors d'eau il faut mettre le reste du câble dans la boîte de connexion.

NB : A l'installation, il est essentiel de bien protéger le câblage dans la boîte de dérivation (Photo 6, fig.7) avec de la résine, du gel, ou tout autre moyen permettant de garantir une bonne étanchéité. Présence d'eau dans la boîte de dérivation = dommages irréversibles non garantis.

RAPPEL DE SÉCURITÉ :

Dans le domaine de la piscine, l'alimentation des projecteurs doit être réalisée en 12V AC maximum. Vérifier le courant d'entrée pour le bon fonctionnement de votre installation.

INSTALLATION DU OU DES SKIMMERS

Lorsque le remblai est à environ 80 centimètres du haut de la paroi côté grand bain, adapter le ou les skimmers, ensuite raccorder les tuyauteries du ou des skimmers de la piscine. Les autres raccordements se feront une fois le remblai à 30 centimètres du haut de la piscine.



Fixer le skimmer à l'aide de la bride prévue à cet effet ; faire un cordon mastic polyuréthane (PU) sur les côtés intérieurs et extérieurs de la piscine autour de l'emplacement prévu et pré-percé.

Présenter le skimmer et la bride de fixation, puis fixer à l'aide des vis prévues en commençant par les quatre angles ; serrer les vis à la main. Le joint en mastic (PU) permet d'assurer l'étanchéité ; lisser le surplus et faire un nettoyage du mastic en excès ; placer la contre bride pour cacher les vis de serrage.

Vous pouvez commencer à raccorder votre skimmer à la tuyauterie (se reporter au chapitre raccordement)

ATTENTION : Ne pas se servir du joint caoutchouc, il est remplacé par le joint mastic PU

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Compte tenu de la spécificité des matériaux de remblaiement, le branchement du circuit hydraulique s'effectue au niveau des pièces à sceller (conformément à l'accord AC P90-326), en respectant la plus grande horizontalité possible. Ce circuit doit toujours reposer sur le remblai réalisé à une profondeur minimale de 30 cm sous la lèvre technique de la piscine (à l'exception des réseaux de gestion de niveau d'eau).

La tuyauterie, raccordant la piscine au local technique, doit être intégralement protégée par inclusion dans le remblai périphérique puis recouverte par du gravier dans la tranchée créée à cet effet à 30 cm de profondeur si protégé par du béton, et sinon, 60 cm avec grillage avertisseur à 20 cm sur les réseaux.

Le raccordement du local technique doit être réalisé conformément à l'accord AC P 90-325. Des aménagements particuliers doivent être réalisés en cas de conditions climatiques rigoureuses.

UTILISATION DES COLLES

La colle de couleur « bleue » est utilisée pour le tube PVC semi-rigide

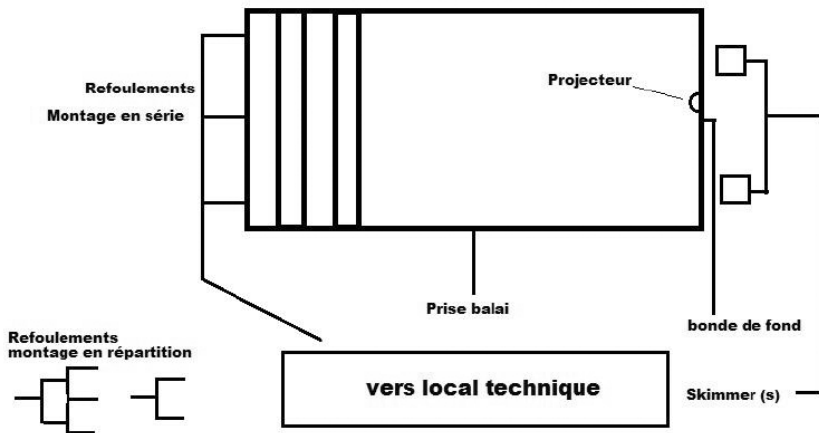
La colle transparente sert uniquement pour le tube PVC rigide et les pièces ABS.

COLLAGE :

Tout collage doit se faire à l'aide d'une colle spécifique et au sec. S'il est impossible d'opérer par temps sec, il est impératif de travailler sous abri (bâche, parapluie, etc.), sans quoi le collage sera défectueux et potentiellement porteur de fuite.

Couper le tuyau semi-rigide perpendiculairement. Chanfreiner le bout du tuyau semi-rigide, poncer les parties à encoller avec du papier abrasif puis nettoyer les éléments avec un chiffon imbibé de nettoyant PVC.

Encoller les parties mâle et femelle. Coller en enfonçant sans reprise, sans rotation et à fond (35 mm) puis maintenir fermement pendant une minute. Ne pas mettre en pression avant 24 heures.



Raccordement de la bonde de fond :

La pose de la bonde de fond se fait à l'aide d'un PVC haute pression sur la piscine et par un coude à 90°.

Décaper puis enduire de colle le PVC puis emboîter sur la bonde de fond déjà en place (idem explication ci-dessus). La remontée peut se faire soit par le biais d'un PVC rigide diamètre 50, soit par un PVC semi-rigide diamètre 50.

Prévoir une longueur de tuyau de deux mètres environ afin de remonter le raccordement de la bonde de fond à la hauteur du ou des skimmers et du projecteur.

Raccordement sur les traversées de paroi (pièces blanches en ABS) :

Décaper la pièce blanche et le raccord PVC ; enduire les deux pièces de colle transparente ; emboîter les deux pièces (à la main) et lisser le cordon de colle en excès pour assurer la parfaite étanchéité du collage.

Vous pouvez ensuite réaliser vos branchements de la façon suivante : coller un bout de PVC rigide de 7 centimètres dans la partie femelle puis coller un coude à 90° (pour les refoulements se trouvant aux extrémités de l'escalier) ou deux coudes à 45° pour la prise balai (permettant ainsi un meilleur passage des détritiques lors du nettoyage de la piscine).

Les raccordements de la piscine au local technique se font en tuyau PVC semi-rigide pour diminuer les collages et éviter les risques de fuite.

Déroulez le tube PVC semi rigide depuis la pièce jusqu'au local technique en prenant soin de ne pas faire de coudes trop prononcés et en prenant un peu de marge de manoeuvre. Coupez et réalisez votre collage sur le coude PVC avec de la colle « bleue ».

Pour les branchements des skimmers et des refoulements vous pouvez monter ceux-ci en série ou équilibrer les pressions en réalisant un montage en parallèle (répartition): se reporter au croquis de la page précédente.

Pour des raisons pratiques, il est recommandé de commencer le montage des tuyauteries au départ de la pompe avant de réaliser la liaison avec les tuyauteries enterrées. On évite ainsi toute contrainte ultérieure sur le corps de la pompe en cas de mauvais alignement des conduits.

L'étanchéité doit être réalisée avec des produits n'ayant pas d'action sur les matériaux du type polytétrafluoroéthylène (PTFE), pâtes aérobies, joints toriques, etc. Le vissage des raccords à joints toriques doit s'effectuer à la main.

Finir de remblayer jusqu'à 20 centimètres des lèvres techniques afin de pouvoir réaliser le support d'élément de finition..

Des dispositifs d'isolement doivent être installés sur les circuits restant en charge.

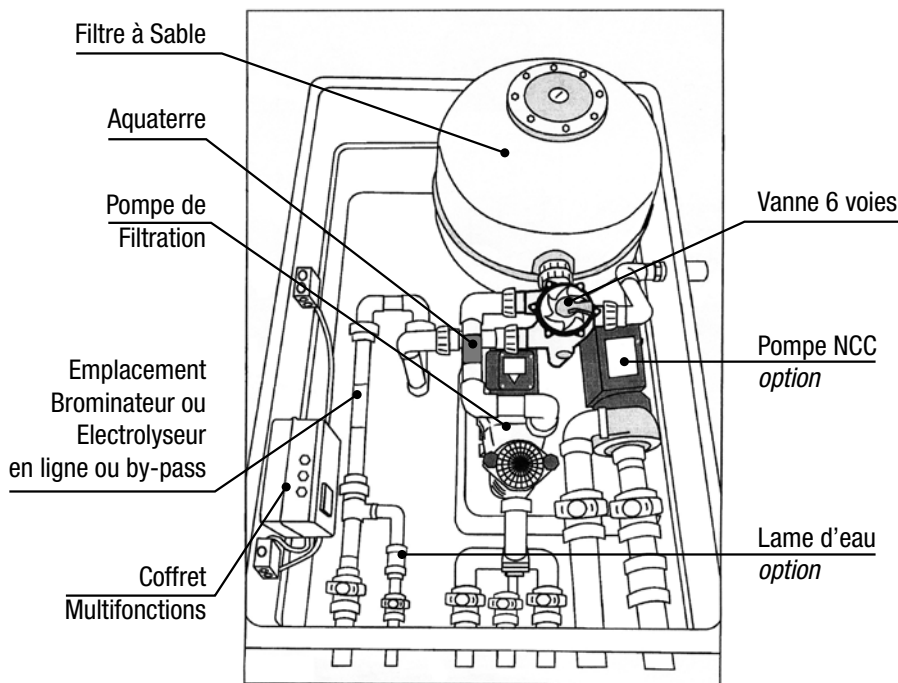
NB : Les vannes dans le local technique sont un exemple de dispositif d'isolement.

LA FILTRATION

Le groupe ou système de filtration est réalisé tel que préconisé dans l'accord Afnor AC P 90-324.

Pour un fonctionnement optimal de votre filtration et des différents appareillages, nous vous recommandons de ne pas placer votre filtration à plus de 10 mètres en périphérie de la piscine.

Des aménagements particuliers devront être réalisés en cas de conditions climatiques rigoureuses (profondeur pour la disposition des tuyauteries, isolation éventuelle du local technique ou mise en place de sonde de température).



RACCORDEMENT À LA POMPE

Deux cas se présentent :

- > Au dessous du niveau de l'eau : la pompe est en charge et permet un amorçage immédiat ;
- > Au dessus du niveau de l'eau : les canalisations d'aspiration sont en charge au maximum de leur longueur pour ne remonter verticalement qu'à proximité de la pompe afin de limiter la quantité d'air à expirer ;

- > En fonction de la hauteur du dénivelé pompe/plan d'eau et suivant les caractéristiques de la pompe et de contraintes d'amorçage, il peut être nécessaire de placer un clapet anti-retour visitable.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Une habilitation électrique est exigée pour opérer aux raccordements en basse tension (230 V alternatif).

Dans le cadre des locaux techniques enterrés à proximité des bassins, la conformité à la section 7.702 de la NF C 15-100 est exigée.

La section du câble d'alimentation est fonction de la puissance de la pompe et de la distance au lieu de raccordement.

Un différentiel de 30 mA est obligatoire sur la ligne d'alimentation.

Dans le cas des pompes triphasées, vérifier au démarrage le sens de rotation du moteur et, s'il n'est pas conforme, l'inverser.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUE ASSERVIS À LA FILTRATION :

De plus en plus d'appareils viennent se greffer au coffret principal de filtration (électrolyseur, régulation pH, etc ...) car ils doivent être asservis à la filtration.

Or le contacteur n'est pas prévu pour cela. Vous pouvez faire ajouter par votre électricien : soit un bloc de contacts additifs, soit un contacteur supplémentaire (en parallèle).

AQUATERRE (TERRE FONCTIONNELLE)

Votre installation doit être pourvue d'un aquaterre. Celui-ci permet d'éviter les courants vagabonds (qui pourraient créer des dépôts sur le revêtement de la piscine). Il est obligatoire de raccorder celui-ci à un piquet de terre indépendant de celle déjà existante (terre de sécurité) pour les raccordements des tableaux et appareillage de la piscine.

L'accès au piquet doit être aisé de façon à pouvoir réactiver la fonction de l'aquaterre annuellement (se reporter au guide d'entretien livré avec la piscine).

Le raccordement entre l'aquaterre et le piquet de terre fonctionnelle doit se faire au moyen d'un câble de section minimum de 6 mm² sous gaine. Utiliser une couleur différente de celles normalisées pour la terre/ le neutre/ ou la phase.

VIDANGE

Le tuyau de vidange doit être dirigé vers les évacuations des eaux pluviales, éloignées de la piscine. Il est strictement interdit de le diriger dans le piézomètre ou autre puisard de fond de fouille ainsi que dans le remblaiement périphérique de la piscine ou l'assise drainante au risque de voir l'installation déclarée non-conforme à ce manuel d'installation.

NAGE À CONTRE COURANT (NCC)

Lors du branchement de la NCC, il est important de gagner au départ du local technique jusqu'à la piscine le tuyau d'air de commande de la NCC afin de pouvoir le changer si nécessaire.

Dans tous les cas, celui-ci ne pourra excéder la longueur de 10 mètres afin de ne pas perturber son fonctionnement. Dans le cas contraire, un relais pneumatique devra être installé dans une boîte étanche dans un rayon inférieur à 10 mètres en périphérie de la piscine, la distance restante se faisant au moyen d'un câblage électrique.

Prévoir une réservation d'accès aux pièces couplées à la coque dans l'assise béton.

Attention si votre pompe NCC est située à plus de 5 mètres prévoir un tuyaux d'un diamètre supérieur à 63 mm.

BLOWER

Idem que la nage à contre courant pour le tuyau d'air de commande.

Prévoir de faire un col de cygne sur la tuyauterie avant la pompe blower de façon à éviter la pénétration d'humidité dans celle-ci.

Réaliser une réservation d'accès aux pièces couplées à la coque dans l'assise béton.

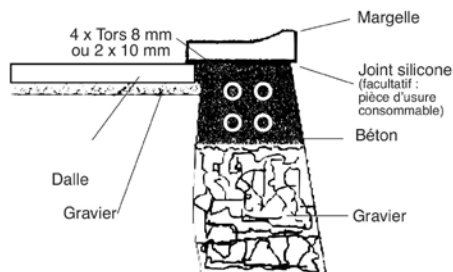
BY-PASS

Celui-ci est impérativement mis en place sur la tuyauterie de refoulement après le filtre. De cette façon, l'eau passant vers les accessoires annexes est filtrée et débarrassée de toute impureté physique.

SUPPORT DES ÉLÉMENTS DE FINITION

La réalisation d'un support d'élément de finition périphérique en béton armé est obligatoire afin de pouvoir assurer de manière certaine la pérennité de l'ouvrage et la pose des éléments de finition.

Le support d'éléments de finition doit être désolidarisé de toute construction périphérique et permet une pose correcte des margelles ou autre élément décoratif.



Le support d'élément de finition doit reposer sur un support sain, compact, uniforme ; stabilisé et maintenu par un géotextile (bidim ou similaire) sur les parois de préférence dans les sols sableux ou argileux.

Un support respectant les consignes ci-dessous permettra une pose correcte des margelles et devra être désolidarisée de toute construction périphérique.

Le béton du support doit être dosé à 280 kg mini en sortie de centrale (donc 300 kg en béton centrale ou 400 kg en béton fait sur site à la bétonnière) avec une structure (mini de 20 h x 25 L), et un ferrailage centré dans le béton (coefficient de ferrailage au minimum égal à 1,57), donc utilisation de 4 tors de 8 ou de 2 tors de 10. L'utilisation d'un béton fibré peut se faire conjointement à l'utilisation des tors. Vous pouvez également relier votre ferrailage à la lèvre de la piscine, en perçant celle-ci et en utilisant des tors ou du fil de fer. Vous pouvez procéder soit par coffrage (20 centimètres de hauteur sur 25 à 30 centimètres de largeur depuis l'intérieur de la piscine).

Bien étaler à la taloche ; vibrer à la truelle ce qui assurera une homogénéité dans le support.

Vous pouvez également utiliser un béton « sec » et façonner le support à l'aide de deux taloches (vous servir du bord intérieur de la lèvre comme point de référence).

Après séchage du support en béton, vous pourrez procéder au collage des margelles au moyen d'une colle élastique ou à la pose des éléments de finitions que vous avez sélectionné.



Mastic PU

Vous pouvez réaliser un cordon mastic PU de façon à cacher les éventuels vides sous les margelles, et à empêcher le passage de l'eau en hiver (risque de soulèvement des margelles par le gel).

Un joint de dilatation est impératif entre le support d'élément de finition et toute autre construction périphérique (plage, muret, etc ...).

Pour de plus amples informations concernant la pose de la margelle, se référer à l'accord AFNOR AC P90-323.

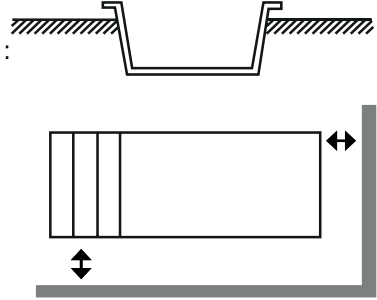
En cas de pose de dallage sur béton, prévoir impérativement un joint de dilatation entre le support d'élément de finition et la dalle béton (pas de raccordement ferrillé).

NB : NE PAS BOUCHER LE PIEZOMETRE QUI DOIT RESTER ACCESSIBLE

TOLERANCES

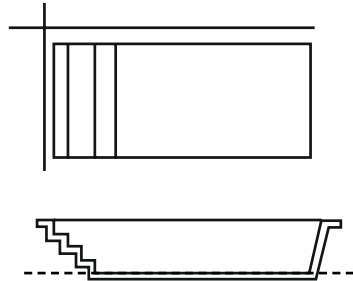
A - POSITIONNEMENT DE LA PISCINE PAR RAPPORT AU TERRAIN

- 1 - Par rapport au point 0 du niveau du terrain prévu :
de - 2 cm à + 3 cm.
- 2 - Par rapport à l'alignement sur le terrain :
Sur la longueur : + ou - 3 cm ;
Sur la largeur : + ou - 3 cm.
- 3 - Equerrage entre les différentes diagonales :
5 mm par mètre.



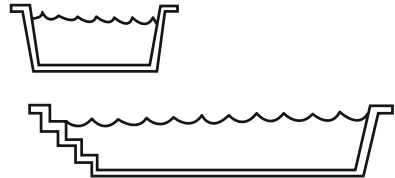
B - PLANÉITÉ DES MURS ET DE FOND DE LA PISCINE

- 1 - Les murs : à la ligne d'eau
Sur une longueur de 2 mètres : + ou - 2 cm
Sur 20 cm : + ou - 5 mm
- 2 - Les fonds :
Sur une longueur de 2 mètres : + ou - 3 cm
Sur 20 cm : + ou - 6 mm



C - NIVEAU D'EAU DANS LA PISCINE

- 1 - Entre 2 skimmers / Longueur de la piscine :
Sur une largeur de 0 à 5 mètres : 1 cm
Sur une largeur de + de 5 mètres : 2 cm
- 2 - Horizontabilité du bassin :
maxi 2,5 cm



D - PERTE D'EAU

Hors évaporation

1 centimètre maxi par 72 h

RAPPELS NORMES SECURITE NF P 90

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES (décret 2004-499 du 7 juin 2004)

La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines est entrée en application le 1er janvier 2004.

Depuis cette date, les piscines privées nouvellement construites, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité visant à prévenir les risques de noyade.

Depuis le 1 janvier 2006, toutes les autres piscines existantes doivent être équipées.

QUATRE DISPOSITIFS BÉNÉFICIENT DE NORMES

(avis du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie paru au Journal Officiel du 16 décembre 2003),

- Barrières (Norme NF P 90-306)
- Alarmes (Norme NF P 90-307-1) du 15/04/2009
- Couvertures (Normes NF P 90-308)
- Abri (Norme NF P 90-309)

Pensez à vérifier ou à demander la conformité aux normes du dispositif choisi.

Votre piscinier peut vous aider à faire le choix du système le mieux adapté à vos besoins de par son expérience.

N'hésitez pas à vous rapprocher de lui.

IMPORTANT : En cas d'accident et en l'absence ou en cas d'utilisation d'un système de sécurité non-conforme à la norme NF P, votre responsabilité pénale est engagée (peine de prison) et vous risquez une amende de 40 000 €.

Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active.

NOS CONSEILS

D'un point de vue général, la piscine est un lieu de plaisir et de convivialité. Toutefois celle-ci peut s'avérer dangereuse, notamment pour les enfants, aussi nous permettons-nous de vous donner quelques conseils :

- la surveillance des enfants doit être rapprochée et constante
- ne laissez pas de jouets à proximité ni dans un bassin qui n'est pas surveillé
- équipez les enfants de brassards ou des bouées adaptés
- apprenez à nager à vos enfants dès que possible
- n'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière à un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau
- renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine

- surveillez les sujets vulnérables durant la baignade (enfants, personnes âgées,...)
- désignez un seul responsable de la sécurité
- pensez à réactiver votre système de sécurité après la baignade

PRÉVOYEZ :

- téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous êtes en communication.
- bouée et perche à proximité du bassin

PAR AILLEURS, CERTAINS ÉLÉMENTS PEUVENT CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ :

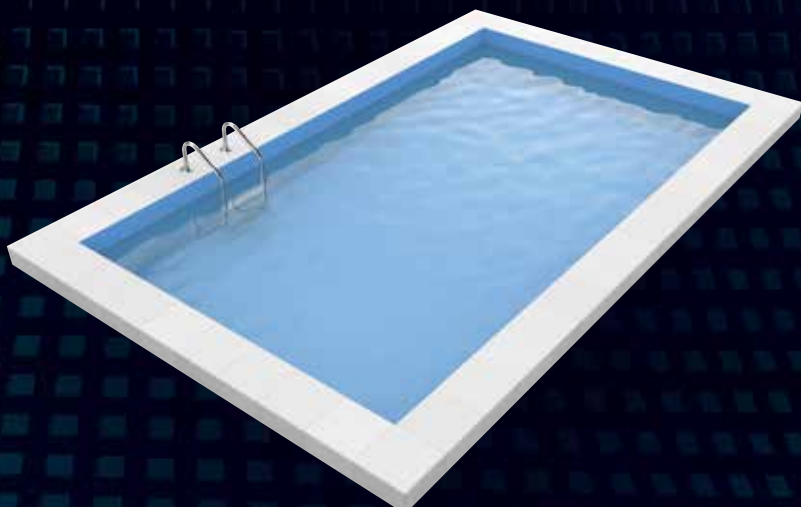
- barrière de protection dont le portail sera constamment maintenu fermé (par exemple une haie ne peut être considérée comme une barrière)
- couverture de protection manuelle ou automatique correctement mise en place en aucun cas une surveillance rapprochée
- abri de piscine que l'on peut fermer à clef
- dans tous les cas ceux-ci doivent être conformes à la norme NFP 90.

EN CAS D'ACCIDENT :

- sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible
- appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés
- remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes

MÉMORISER ET AFFICHER PRÈS DE LA PISCINE LES NUMÉROS DE PREMIERS SECOURS :

- **Pompiers : 18** (pour la France) (ou le 112 depuis un téléphone portable)
- **SAMU : 15** (pour la France) (ou le 112 depuis un téléphone portable)
- **Centre antipoison : 01 45 42 59 59**



LÉA COMPOSITES



AVRIL 2015
Ne pas jeter sur la voie publique. Ce document n'est pas contractuel,
nos produits peuvent à tout moment faire l'objet de modifications.